

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

lundi 03 juillet 2023

Année scolaire 2022-2023

Séance n° 7

Présidence : Monsieur le Principal

Nombre de membres présents titulaires : 18

Quorum : 13

Nombre de membres présents suppléants : 0

**Membres absents excusés : 3**

**Membres absents : 5**

**Membres invités : 1**

**Date de convocation : 23/06/2023**

**Compte rendu du Conseil d'Administration n° 7  
en date du 03 juillet 2023**

ORDRE DU JOUR :

*ACTION EDUCATRICE*

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du CA du 2 février 2023

*ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE*

- Compte financier de l'exercice 2022
- Décision modificative du budget 2023

*FONCTIONNEMENT*

- Délégation de signature
- Convention UGAP

*ORGANISATION EDUCATIVE*

- Point d'étape PHARE
- Information sur la démarche « faire notre école ensemble »

## A – ACTION EDUCATRICE

- Désignation du secrétaire de séance : Madame Mandray (représentante des personnels enseignants)
- Adoption du procès-verbal du CA du 28 mars 2023

**Vote : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

## B – ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

**Décisions budgétaires modificatives :**

**DBM pour information :**

L'adjoint-gestionnaire présente la DBM N° 3 pour information.

**DBM pour vote :**

Le rectorat de Grenoble ne nous verse cette année que 3700.00 € de subvention globalisée qui jusqu'en 2021 couvrait nos dépenses de carnets de liaison, nos charges sur les droits de copie versés au CFC ainsi qu'à nos besoins de réassorts de manuels. Cette année, la somme versée couvre environ 50 % des besoins. Nous avons donc recours à deux prélèvements :

- Prélèvement de 1800.00 € sur fonds de roulement pour l'achat de carnets de correspondance pour la rentrée 2023. En effet, nous décidons de nous équiper de carnets pour la rentrée de septembre, en espérant pouvoir adopter une solution numérique pour la rentrée suivante.
- Prélèvement de 2900.00 € sur fonds de roulement pour l'achat de manuels scolaires pour la rentrée. En effet, nous allons avoir pour la première fois 156 élèves de 3<sup>ème</sup> en septembre 2023, soit 6 divisions. Ce qui représente une trentaine de jeux de manuels supplémentaires à acheter.

Autres prélèvements :

- Prélèvement de 500.00 € sur fonds de roulement pour permettre aux élèves du niveau de 5<sup>ème</sup> de participer à « Collège au cinéma » sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023/2024. Cette somme permet de payer les transports et les entrées. Les projections sont organisées au cinéma Le Victoria à raison d'une par trimestre. Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2023/2024, les crédits seront ouverts sur le budget 2024.
- Prélèvement de 600.00 € sur fonds de roulement pour abonder la ligne 00RECEPT en ALO sur crédits de réception.

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

**Budgets définitifs sorties et voyages scolaires :**

Plusieurs DMB concernent les sorties pédagogiques : sorties à Saint Romain en Gal et Lyon.

Une enseignante précise que la vingtaine d'élèves qui n'ont pas participé à cette sortie ne l'ont pas fait par rapport au tarif. Elle précise que les professeurs organisateurs étaient déçus car ils ont pris du temps pour organiser cette sortie en lien avec le programme des troisièmes.

Une DMB concerne les voyages en Italie et en Espagne.

### Vote des budgets définitifs des sorties et voyages ayant eu lieu du 01/01 au 30/06/2023 :

Sortie à Saint Romain en Gal le 26/01/2023 :

Les dépenses s'élèvent à 1318.00 €

Les recettes s'établissent de la manière suivante :

Familles : 676.00 € sur la base d'une participation facultative de 13.00 € pour les 52 élèves participant.

F.S.E du collège Le Revard : 520.00 € sur la base de 10.00 € par élève participant.

Collège : 122.00 € couvrant la part accompagnateurs.

**Vote : 18**  
**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstentions ou refus de vote : 0**

Sortie à Lyon les 09 et 10/05/2023 :

Les dépenses s'élèvent à 2584.00 €  
Les recettes s'établissent de la manière suivante :  
Familles : calcul des recettes sur la base d'une participation facultative de 10.00 € pour les 98 élèves participant.  
F.S.E du collège Le Revard : 13.90 € par élève participant.  
Collège : 241.80 € couvrant la part accompagnateurs.

**Vote : 18**  
**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstentions ou refus de vote : 0**

Voyage en Italie pour 31 élèves italianisant du 23 au 26/05/2023 :

Les dépenses s'élèvent à 5340.38 €  
Les recettes s'établissent de la manière suivante :  
Familles : calcul des recettes sur la base d'une participation facultative de 115.00 € pour les 31 élèves participants.  
F.S.E du collège Le Revard : calcul des recettes sur la base de 10.00 € par élève participant et par jour (4 jours).  
Collège : 535.38 € couvrant la part accompagnateurs.

**Vote : 18**  
**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstentions ou refus de vote : 0**

Voyage en Espagne pour 20 élèves hispanisant du 10 au 16/05/2023 :

Les dépenses s'élèvent à 6952.09 €  
Les recettes s'établissent de la manière suivante :  
Familles : calcul des recettes sur la base d'une participation facultative de 250.00 € pour les 20 élèves participant.  
F.S.E du collège Le Revard : calcul des recettes sur la base de 10.00 € par élève participant et par jour.  
Collège : 752.09 € couvrant la part accompagnateurs.

**Vote : 18**  
**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstentions ou refus de vote : 0**

**Modification du budget plan montagne :**

Plan montagne :

Le budget de ce projet de voyage scolaire a été voté fin novembre 2022 avec le budget initial 2023.  
Cependant, les tarifs d'hébergements en refuges arrêtés par le Département ont changé en cours d'année pour notre projet de septembre 2023 à savoir :  
Augmentation du coût global passant de 33.00 € à 40.00 € par personne (incluant dîner, nuitée, petit déjeuner et panier pique-nique du lendemain), élèves ou accompagnant, avec, pour la part élèves, un financement de 60% par les familles soit 24.00 € (24.75 € en 2022) et un financement de 40% par le Département soit 16.00 € (8.25 € en 2022).  
Le coût des AMM passe de 400.00 € à 450.00 €.  
Les modifications sont donc les suivantes :  
Les dépenses s'élèvent à 13690.00 €  
Les recettes s'établissent de la manière suivante :  
Familles : 3504.00 € sur la base d'une participation facultative de 24.00 € pour les 146 élèves participant.  
Département de la Savoie : 9623.50 €  
Collège : 562.50 €

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

**Sortie d'inventaire :**

Présentation d'un inventaire de biens appartenant au collège faisant l'objet d'une désaffectation au 03/07/23. Ces biens n'ont plus de valeurs, le collège est en lien avec une recyclerie pour les récupérer.

Le collège a acheté des biens immobilisables depuis son ouverture en 2006. Une partie de ces biens ne sont plus utilisés. Il convient donc de procéder à la sortie de ces biens de notre inventaire et de les mettre au rebut. Les biens concernés sont les suivant :

Description du bien	Usage	Date d'affectation du bien	Valeur initiale	Valeur marchande au jour de la délibération	Destination nouvelle du bien
Lave-linge Whirlpool	Blanchisserie	11/02/2012	1 076,40 €	- €	Rebut
Serveur téléphonique	Télécommunications	20/09/2014	2 568,00 €	- €	Rebut
Chariot pour four	Restauration	15/09/2008	1 243,84 €	- €	Rebut
Chargeur 20 niveaux pour four	Restauration	15/09/2008	932,88 €	- €	Rebut
Chaudière four	Restauration	11/06/2012	3 307,36 €	- €	Rebut
PC Dell 390MT+écran	Administration	10/07/2012	777,40 €	- €	Rebut
PC Dell 390MT	Administration	27/09/2012	520,26 €	- €	Rebut
PC Dell latitude E5530	Administration	07/12/2012	932,88 €	- €	Rebut
PC Dell + écran	Administration	15/05/2013	768,43 €	- €	Rebut
PC Dell + écran	Administration	15/05/2013	768,43 €	- €	Rebut
Imprimante laser couleur	Administration	29/01/2013	856,85 €	- €	Rebut
PC Dell	Administration	08/10/2014	720,00 €	- €	Rebut
PC Dell	Administration	08/10/2014	720,00 €	- €	Rebut

Les PC, le lave-linge et l'imprimante seront récupérés par l'atelier des chantiers valoristes. Le four gaz 20 niveaux de marque BOURGEOIS et ses accessoires étant hors service, il sera récupéré par un ferrailleur.

**Nombre de votants: 18**

**Pour: 18**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

## C – FONCTIONNEMENT

### **Contrat CFC :**

*L'évolution concerne notamment les coûts :*

*Pour le forfait de 1 à 100 copies :*

2023 : 1.60 € HT

2024 : 1.70 € HT

2025 : 1.80 € HT

*Pour le forfait de 101 à 180 copies :*

2023 : 3.35 € HT

2024 : 3.50 € HT

2025 : 3.65 € HT

*Pour le collège, la tranche retenue est celle de 1 à 100 copies par an.*

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

### **Contrat de maintenance ascenseur :**

Notre contrat actuel avec la société SCHINDLER se termine au 31/08/2023. Une mise en concurrence a donc été faite sur 3 prestataires. La meilleure offre est celle de la société SCHINDLER pour un montant annuel de 820.00 € H.T soit 984.00 € TTC, prix fixe, non révisable pour la durée du contrat.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans et peut-être prolongé d'un an supplémentaire, soit 4 ans au maximum.

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

### **Convention ACEJ :**

La convention avec l'ACEJ reste inchangée.

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

### **Présentation du projet de mise à jour et de suivi du DUER**

#### **Recrutement des personnels par contrat de droit public :**

Le chef d'établissement demande au CA l'autorisation de procéder au recrutement des personnels « de droit public », notamment les AED, jusqu'à 20 contrats.

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

**Contrats (CFC, Turbo Self, Maintenance équipement cuisine) :**

Proposition d'un changement de prestataire pour la distribution des plateaux au self, l'entreprise intervenant jusque-là n'ayant pas été réactive aux soucis techniques et ayant des tarifs moins concurrentiels. De plus, le système de la nouvelle entreprise « Turbo self » est compatible avec la carte okay collège mise en fonctionnement à la rentrée prochaine. Il n'y a pas de contrat présenté au CA car l'entreprise « Turbo self » propose une année de test à tarif préférentiel. Ensuite, une somme de 15000€ sera débloquée par le département pour faire l'acquisition.

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

**D- ORGANISATION EDUCATIVE**

**Ambassadeurs du lac :**

Présentation du projet prévu avec les élèves de 4èmes « Les ambassadeurs du lac » en lien avec Aqualis sur la qualité et le traitement de l'eau. Ce projet comporte plusieurs visites et un volet artistique avec l'intervention d'une plasticienne et une exposition des travaux prévue en fin d'année.

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

**Rapport pédagogique et éducatif du chef d'établissement :**

Le chef d'établissement présente le rapport annuel

**Vote : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

**D/ QUESTIONS DIVERSES**

**INTERVENTION REPRESENTANTS ENSEIGNANTS :**

Lecture d'une lettre (ci-jointe) concernant le positionnement d'une trentaine de collègues sur le refus du « PACTE ». Il précise que cette démarche n'est en aucun cas liée à une problématique interne au collège.

La séance est levée à 20h20

La secrétaire de séance,



Le Président du C.A.,

Sylvain ROSSI



